

16 septembre 2022

Communiqué de presse

***La hausse des prix de l'énergie nous percute.....
Les Maires ruraux réclament une indexation des dotations de l'Etat.***

Les perspectives financières de nombre de communes rurales s'assombrissent. De plus en plus d'élus s'inquiètent des conséquences de la hausse des prix de l'énergie impactant directement les budgets communaux. Cette dépense pourrait augmenter dans des proportions insupportables de 50% selon les fournisseurs d'énergie. Les communes vont se retrouver dans l'incapacité d'absorber ces dépenses.

Ceci est renforcé par la diminution de fait des dotations en raison de l'absence d'indexation sur l'inflation.

Pour faire face à ce contexte déstabilisant et incertain, l'U.M.C.R. 71 demande la mise en place d'une indexation sur l'inflation des principales dotations de l'Etat.

Cette situation menace aussi l'économie, notamment le secteur du bâtiment et des travaux publics. Les communes sont amenées à différer des investissements dont l'enveloppe a explosé du fait de la révision des prix par les fournisseurs, et faute de capacité financière.

A ce jour, notre implication a permis que 30 000 communes françaises et environ 400 communes de Saône-et-Loire (moins de 10 salariés et des recettes de fonctionnement inférieures à 2 millions d'euros) bénéficient de la prolongation ou d'un retour au tarif réglementé de l'énergie. D'autres communes doivent pouvoir en bénéficier.

Les Maires Ruraux demandent au Gouvernement une révision sans attendre de l'approche en matière de calcul des Dotations de l'Etat aux Communes, pour application dès le budget 2023.

Jean-François FARENC
Président et le Bureau de l'UMCR 71